Ville de Rinxent
Département du
Pas-de-Calais

COMMUNE DE RINXENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la ville de Rinxent s'est réuni le 22 septembre en salle des mariages de la mairie de Rinxent sous la présidence de Monsieur Nicolas Loeuillet Maire de la Commune. Il est procédé à l'appel comme suit :

Conseil Municipal du 22 septembre 2026 à 19h Convocation du 16 septembre 2026 – Présidence de M LŒUILLET, Maire.					
Tableau de Présence					
LŒUILLET Nicolas	X	CARON Béatrice	Exc.	BRUNET Ludivine	Exc.
WIMET Philippe	X	DEHOUCK Claire	X	BOURDON Bernard	X
BARBAZON Nadège	X	DREUILLET Agnès	Exc.	ROCHEFORT Emilie	X
DELANNOY Alain	X	MERLOT Virginie	X	POURE Kenjy	Exc.
VIDOR Anne-Sophie	X	VIANDIER Ludovic	X	TONUS-PERSYN Lucile	X
PENEL Emmanuel	X	TREHOU Guillaume	X	LELEU Lucie	X
QUEVAL Hervé	X	PARIS Jérémy	X	VASSEUR Irène	X
LENGAGNE Bernard	X	CHOQUEL Guillaume	X		
				TOTAL Présents	19

19 présents sur 23 membres et 2 pouvoirs : 21 votants
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
La séance est ouverte, M. Wimet est élu secrétaire de séance.

Procès-verbal :
Le procès-verbal de la séance du 16 juin est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Question n° 1 : Instauration de la nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Question n° 2 : Demande de garantie d'emprunt (20 %) pour la construction de 41 logements (rue Louis Pasteur)

Question n°3 : Demande de garantie d'emprunt (20%) pour la construction de 23 logements (rue Louis Pasteur)

Question n° 4 : Demande de subvention pour l'achat de rafraichisseurs d'air

Question n°5 : Demande de subvention pour l'aménagement d'une mare

Question n° 6 : Création d'un Comité des fêtes

Question n° 7 : Création de postes sur emploi permanent et modification du tableau des effectifs

Question n° 8 : Conventionnement CCT2C et CITEO

Question n° 9 : Conventionnement CCT2C et ALCOME

Question n°10 : Pacte de gouvernance CCT2C

Question n° 11 : Régularisation rétrocession rue Denis Régnier

****

1. Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TLVH)

La commune souhaite instaurer à compter de 2027 la nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), afin d'inciter à la remise sur le marché des logements durablement vacants. La taxe concerne les logements vacants depuis au moins 2 ans, sous réserve des exclusions prévues par la réglementation.

Il est proposé à l'assemblée d'instaurer la TLVH.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'instauration de la TLVH.

2. Garantie d'emprunt Flandre Opale Habitat pour la construction de 41 logements rue Pasteur

Flandre Opale Habitat sollicite la garantie de la commune pour financer la construction de 41 logements sociaux rue Louis Pasteur. Le programme représente 5 731 629 € d'emprunts : le Département garantit 80 % et la commune garantirait les 20 % restants, soit au maximum 1 146 325,80 €...

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer en défaveur de la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Flandre Opale Habitat.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce en défaveur de la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Flandre Opale Habitat.

3. Garantie d'emprunt Flandre Opale Habitat pour la construction de 23 logements rue Pasteur

Flandre Opale Habitat sollicite également la garantie de la commune pour une opération de 23 logements sociaux rue Louis Pasteur. Le montant total des emprunts est de 4 135 646€ ; avec une garantie départementale de 80 %, la commune garantirait 20 %, soit au maximum 827 129,20 €.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer en défaveur de la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Flandre Opale Habitat.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce en défaveur de la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Flandre Opale Habitat.

4. Demande de subvention pour l'achat de rafraichisseurs d'air à destination des écoles communales. Dispositif exceptionnel d'EDF

EDF propose un dispositif exceptionnel de soutien à l'acquisition d'équipements de rafraîchissement. Il permet le remboursement des dépenses pour l'acquisition d'équipements de rafraîchissement destinés aux espaces accueillant du public, dans la limite de 400 € TTC par équipement et de 10 équipements par établissement.

Le second volet du dispositif prévoit une aide forfaitaire de 10 000 € destinée à soutenir les projets pérennes de rafraîchissement des bâtiments.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des équipements, et d'engager les démarches nécessaires afin que la commune puisse bénéficier du volet « solution durable », notamment par le dépôt d'une demande d'aide forfaitaire de 10 000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des équipements, et d'engager les démarches nécessaires afin que la commune puisse bénéficier du volet « solution durable », notamment par le dépôt d'une demande d'aide forfaitaire de 10 000€.

5. Demande de subvention du Parc Naturel Régional pour l'aménagement d'une mare

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale propose aux communes et intercommunalités un accompagnement technique et financier dans le cadre du dispositif « Coups de cœur du Parc » pouvant aller jusqu'à 4 000 € TTC. Avec ce financement, il est possible d'aménager la mare située rue des Tienforts et d'y implanter un verger, des arbres fruitiers, des tables de pique-nique etc.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Commune de Rinxent au dispositif « Coups de cœur du Parc » du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, afin de solliciter son accompagnement technique et financier pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Commune au dispositif « Coups de cœur du Parc » pour l'obtention d'une subvention pouvant aller jusqu'à 4000€ TTC.

6. Reconnaissance de l'association TEPR en tant que Comité des fêtes de la commune

Vu l'engagement de l'association « Tous Ensemble Pour Rinxent » dans l'organisation et la coordination de nombreuses manifestations et animations au bénéfice des habitants de la commune, il est proposé que l'association soit reconnue en tant que Comité des fêtes. Cette reconnaissance donnerait droit à l'association 3 gratuités de la salle polyvalente par an, ainsi qu'un accompagnement technique et logistique.

En tant que membre du bureau de l'association TEPR, Monsieur Viandier et Mme Caron ne prennent pas part au vote.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la reconnaissance de l'association TEPR en tant que Comité des fêtes de la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la reconnaissance de l'association TEPR en tant que Comité des fêtes.

7. Création de postes et modification du tableau des effectifs

Des agents de la collectivité remplissent les conditions pour être promu au grade supérieur, il convient donc de créer les postes liés à ces avancements de grade.

- 1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

- 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois proposées.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications du tableau des emplois proposées.

8. Conventionnement avec CITEO relatif à la lutte contre les déchets abandonnés et gestion du contrat par la CCT2C

La CCT2C propose aux communes volontaires de porter pour leur compte la convention avec CITEO pour la gestion des emballages abandonnés. Cet éco-organisme propose le versement de soutiens financiers permettant de compenser en partie les moyens financiers/humains mis en place par les communes pour la gestion de ces déchets. Le versement de ces soutiens sera conditionné à la déclaration annuelle par la CCT2C, des actions (sensibilisation, opération de collecte…) mises en place à l'échelle des communes ayant délibérées en faveur de cette convention de regroupement.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le conventionnement avec l'éco-organisme CITEO.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le conventionnement avec CITEO.

9. Conventionnement avec ALCOME pour la lutte contre les déchets issus des produits du tabac et gestion du contrat par la CCT2C

La CCT2C propose aux communes volontaires de porter pour leur compte la convention avec l'éco-organisme ALCOME pour la gestion des mégots de cigarette. Cet éco-organisme propose le versement de soutiens financiers permettant de compenser en partie les moyens financiers/humains mis en place par les communes pour la gestion de ces déchets. Le versement de ces soutiens sera conditionné à la déclaration annuelle par la CCT2C, des actions (sensibilisation, opération de collecte…) mises en place à l'échelle des communes ayant délibérées en faveur de cette convention de regroupement.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le conventionnement avec l'éco-organisme ALCOME.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le conventionnement avec ALCOME.

10. Pacte de gouvernance de la CCT2C

La CCT2C propose la mise en place d'un pacte de gouvernance afin de renforcer l'association des communes membres à l'action intercommunale, de favoriser la participation des élus municipaux aux travaux des commissions thématiques et d'améliorer la coopération entre les services communaux et intercommunaux.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le Pacte de gouvernance proposé par la CCT2C.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le Pacte de gouvernance de la CCT2C.

11. Régularisation rétrocession rue Denis Régnier

A l'occasion de la succession de Mme Vignielle (parcelle AC74), il a été constaté que sa propriété était pour partie, construite à cheval sur une parcelle relevant du domaine public communal. Cette emprise concerne une superficie totale d'environ 266 m². La régularisation de cette situation nécessite la mise en œuvre d'une procédure de prescription acquisitive. Sans cette régularisation, la vente ne peut aboutir. Il est donc proposé à l'assemblée de permettre la régularisation. Tous les frais inhérents à la rétrocession seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le principe de régularisation de la situation foncière de la propriété issue de la succession de Mme Vignielle et décider que l'ensemble des frais inhérents à la régularisation seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal approuve la régularisation. Mme Leleu s'abstient.

****

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h33.

Monsieur le Maire rappelle les prochains événements qui se tiendront sur la commune :

- Samedi 26 septembre de 9h à 12h : Vide bibliothèque à la Bibliothèque Delphine Levisse, rue Jules Guesde.
- Week-end du 3-4 octobre : marché et animations au profit de la lutte contre le cancer du sein, à la salle des sports et à la salle polyvalente organisés par les associations GTM ACCO et OBACA.
- Dimanche 25 octobre de 11h à 17h en salle des mariages : 6e édition du dimanche gustatif : marché de produits du terroir autour des métiers de bouche.

